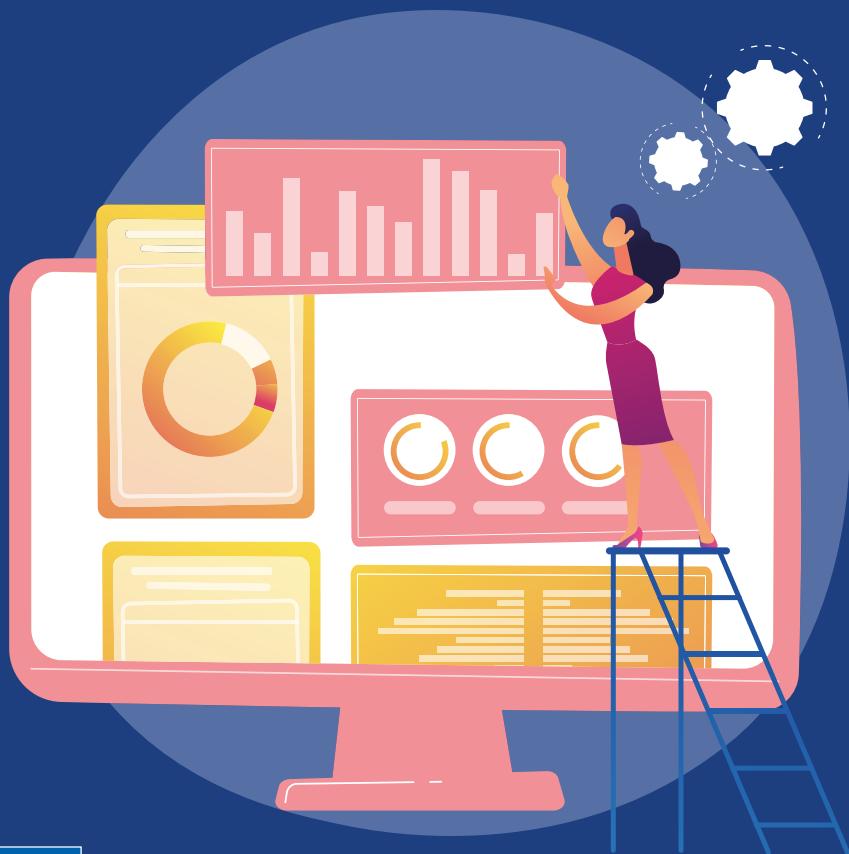


L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES

Téléprocédure Esat | Certificat d'emploi
La télédéclaration en quelques clics



SOMMAIRE

En tant qu'établissement de service et d'aide par le travail (Esat), vous devez déclarer les rémunérations garanties (certificat d'emploi) de vos salariés bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Afin d'améliorer le délai de traitement des déclarations de rémunérations garanties, une téléprocédure est mise à disposition des Esat, via l'extranet des partenaires.

Le volet annuel « certificat d'emploi » sert à déclarer les éléments de rémunération garantie de novembre des personnes employées par l'Esat, bénéficiaires de l'AAH.

Ces éléments sont nécessaires au calcul des droits à partir du 1^{er} janvier de chaque année.



Cette procédure est accessible à compter du 1^{er} décembre à fin février de l'année suivante.

1	Accès à la téléprocédure	4
2	Lancement de la téléprocédure	5
• Écran « Conditions d'accès » pour la période décembre à février	6	
• Saisie du numéro allocataire ou choix liste	6	
• Écran « Liste » si choix Liste	7	
• Écran « Acquisition des données »	7	
• Confirmation de l'enregistrement des données et restitution du document au format PDF	8	

1

Accès à la téléprocédure

Accédez à la téléprocédure en vous connectant au portail extranet <https://services.caf.fr>.

L'utilisateur de l'Esat s'authentifie sur la page d'accueil du portail à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe attribués par le système d'habilitations Habtiers.

Si l'Esat emploie des allocataires d'une seule Caf, la téléprocédure est directement accessible.

Si l'Esat emploie des allocataires de plusieurs Caf, un écran lui permet de choisir la Caf pour laquelle il veut télédéclarer.

2

Lancement de la téléprocédure

Le lancement de la téléprocédure recherche automatiquement le numéro de Siret de l'Esat.

Si le numéro de Siret est trouvé, l'écran « Conditions d'accès » s'affiche. Si le numéro de Siret n'est pas trouvé, l'Esat saisit son identifiant de communication (ce numéro est communiqué par la Caf aux Esat concernés).

Seconde étape : l'identifiant. S'il est trouvé, la téléprocédure est directement accessible. Dans le cas contraire, un message d'erreur s'affiche et bloque l'entrée dans la téléprocédure. Dans ce cas, écrivez à informatique@caf44.caf.fr.



Si l'identifiant fourni est inférieur à 9 caractères, il faut le compléter en ajoutant des zéros à gauche.

Écran « Conditions d'accès » pour la période décembre à février

Conditions d'accès
La valeur juridique de cette déclaration
Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier.
La déclaration vous engage
C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.
Vos droits d'accès aux données personnelles
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration.
Ce service se compose de deux volets
• Le premier volet « Certificat d'emploi » vise à recueillir les éléments de rémunérations de personnes, bénéficiaires d'Aah, travaillant dans votre établissement. Ces éléments sont au renouvellement des droits des allocataires au 1er janvier de chaque année. Il s'agit de les éléments suivant pour le mois de novembre :
- Le montant net de la rémunération garantie.
- Le montant net de l'aide au poste.
- Le pourcentage de salaire direct.
• Le second volet « Changement d'activité » vise à recueillir les évolutions d'activité des personnes, bénéficiaires d'Aah, travaillant dans votre établissement. Il s'agit de déclarer :
- Les variations du taux d'activité.
- Les nouveaux éléments de la rémunération garantie.
- Les départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs) ou les signalements des congés parentaux d'éducation (temps plein ou temps partiel) ainsi que les congés de présence parentale.
Remarque : les entrées en Esat doivent être déclarées par courrier à la Caf

Accès au guide utilisateur.

Information sur la valeur juridique de la démarche.

Sélectionner « Certificat d'emploi ».

Saisie du numéro allocataire ou choix liste

Cet écran permet à l'Esat de saisir le numéro de l'allocataire concerné par la téleprocédure ou de faire le choix d'afficher les salariés dans une liste.

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS

Pour indiquer le salarié concerné par la déclaration, vous pouvez :
Le sélectionner dans une liste
Saisir directement son n° allocataire

Écran « Liste » si choix liste

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Nombre total de salariés pour la Caf concernée : 123
Nombre de déclarations déjà enregistrées au 12/12/2012 : 3
Liste des salariés

ID	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro d'allocataire
1	BODMER	LUC	25/03/1953	6300022
2	BOYER	OLIVIER	01/01/1964	6300158
3	CASTOR	MAGLOIRE	18/08/1978	6300115
4	CEARA	ERIC	01/01/1959	630014
5	CEARA	LEA	01/02/1961	6300154
6	CESAR	JULES	10/08/1962	6300114
7	CHANTOME	CLEMENT	01/12/1967	6300011
8	CLEMENTS	REMY	01/12/1960	6300010
9	COULONS	JEAN	01/12/1960	6300002
10	COUPEP	GREGORY	01/12/1964	6300006
11	DE LA FORET	MARIE	01/01/1980	3030
12	DE LA FORET	MARIE	01/01/1980	5104030
13	DE LA FORET	PAUL	01/01/1979	3030
14	DELLO	RICO	01/01/1962	6300155
15	DER	DER	01/01/1960	6300035
16	DIDI	DODO	01/01/1960	6300039
17	DIDI	POU	01/01/1960	6300039
18	DUBOIS	JANE	01/01/1964	6300158
19	DUBOIS	STEPHANIE	01/01/1964	6300158
20	DURAND	JEAN	01/01/1964	6300163
21	DURAND	JEANINE	01/01/1964	6300163

Valider Quitter

La valeur du premier compteur est calculée à la date de la déclaration.

La valeur du deuxième compteur s'incrémenté à chaque validation de saisie.

- L'affichage de la liste étant dynamique, tous les salariés s'affichent. Seuls les dossiers « non déclarés » sont sélectionnables.
- La gestion de l'affichage se fait avec un ascenseur si la liste dépasse la capacité de la page.

Écran « Acquisition des données »

Choix « Saisie n° allocataire »

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
R [REDACTED]
45000 ORLEANS
L'allocataire
MME [REDACTED] MARIE
Né(e) le 08/08/1978
Votre déclaration
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant 10 mois
A reçu pour le mois de novembre 2013
- une rémunération garantie nette de (*) 777 €
- une aide au poste nette de (*) 555 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de %
(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis

Valider Quitter

Choix « Liste »

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
R [REDACTED]
45000 ORLEANS
L'allocataire
MME BELLE ANNE
Né(e) le 08/08/1978
Votre déclaration
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant 10 mois
A reçu pour le mois de novembre 2013
- une rémunération garantie nette de (*) 777 €
- une aide au poste nette de (*) 555 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de %
(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis

Valider Quitter Retourner à la Liste

Confirmation de l'enregistrement des données et restitution du document au format PDF

Le bouton « Autre dossier »
permet de revenir
à l'écran « Saisie n° allocataire
ou Choix liste ».

Choix « Saisie n° allocataire »

Votre déclaration est enregistrée et sera traitée par la Caf dans les meilleurs délais.
Nous vous invitons à enregistrer ou à imprimer le récapitulatif au format PDF des informations enregistrées.
Il constitue votre accusé de réception.
Attention : il y a un document pour chaque personne (si 2 personnes).

Autres Handicapés - Certificat d'emploi

Déclaration effectuée sur le www.caf.fr le 19/10/2010. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 51040303200610202121

Désormais, pour les modifier ou les compléter, vous devez :
- signer à votre Caf les changements que vous souhaitez apporter.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNAED 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ENTREPRISE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 5104030

NOM : DE LA FORET
Prénom : MARIE
Adresse : 5 R AUBER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié au cours de l'année 2009 de la rémunération garantie pendant : 8 Mois
A reçu pour le mois de novembre 2010 une rémunération garantie de : 600 €

Autre Dossier Quitter

Dans ce contexte,
le bouton
« Autre dossier »
permet de revenir
à l'écran « Liste ».

Choix « Saisie n° allocataire »

Votre déclaration est enregistrée et sera traitée par la Caf dans les meilleurs délais.
Nous vous invitons à enregistrer ou à imprimer le récapitulatif au format PDF des informations enregistrées.
Il constitue votre accusé de réception.
Attention : il y a un document pour chaque personne (si 2 personnes).

Autres Handicapés - Certificat d'emploi

Déclaration effectuée sur le www.caf.fr le 19/10/2010. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 51040303200610202121

Désormais, pour les modifier ou les compléter, vous devez :
- signer à votre Caf les changements que vous souhaitez apporter.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNAED 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ENTREPRISE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 5104030

NOM : DE LA FORET
Prénom : MARIE
Adresse : 5 R AUBER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié au cours de l'année 2009 de la rémunération garantie pendant : 8 Mois
A reçu pour le mois de novembre 2010 une rémunération garantie de : 600 €

Autre Dossier Quitter

Le bouton « retour au choix »
n'est visible que si l'élaboration
de la liste des salariés
a été choisie. Il permet de revenir
au choix entre
« Certificat d'emploi » et
« Changement d'activité ».



Besoin d'aide ?

Écrivez à **pole-handicap-caf44@caf44.caf.fr**, en précisant :

- « Esat – télé-procédures »
ou « Esat – Questions garantie de ressources »
en objet ;
- les coordonnées de l'Esat ;
- l'identité de l'allocataire et son numéro
de dossier ;
- la question ou le problème rencontré.

**Bon à savoir : un mail par dossier,
pas d'envoi groupé de document(s).**